

**LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 29 MARS 2014**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE, DES ADJOINTS et DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Le 29 mars 2014, à 11 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT); s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de BRETTEVILLE SUR ODON.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

✓ ANDRES	Véronique
✓ ASSELINE	Marie
✓ BALU	Laurent
✓ BOUFFARD	Serge
✓ CHAVENEAU	Delphine
✓ COLOMBE	Alain
✓ DEVASSY	Sabine
✓ DORÉ	Nicole
✓ DROU	Jean-Louis
✓ DURAND	Elisabeth
✓ DUTHILLEUL	Arnaud
✓ FERY	Jocelyne
✓ FOUCAULT	André
✓ GUIOC	Jacky
✓ HENGBART	Romain
✓ HOCHET	Sophie
✓ LE BLASTIER	Daniel
✓ LECAPLAIN	Patrick
✓ LEMARIÉ	Jean
✓ LESUEUR	Jean-Marc
✓ MUSET-TARDIF	Mélanie
✓ RAINE	Barbara
✓ RICHET	Xavier
✓ SAINT-MARTIN	Olivier
✓ SANNIER	Alexandra
✓ VIDEAU	Maud

Était absent excusé le conseiller municipal suivant :

✓	DE SMET	Catherine (<i>pouvoir à Laurent BALU</i>),
---	---------	--

I – INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la présidence de, Pierre ESTRADÉ, Maire, qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (*présents et absents*) installés dans leurs fonctions.

Véronique ANDRES est désignée secrétaire par le Conseil Municipal.

II – ELECTIONS DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, André FOUCAULT, prend la présidence de l'assemblée, procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, dénombre 26 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT est remplie.

Il invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne ensuite assesseurs, Olivier SAINT MARTIN et Laurent BALU.

Le Président de séance fait appel aux candidatures et, seule, celle de Patrick LECAPLAIN est déclarée. Il procède ensuite à l'élection du Maire et chaque conseiller municipal dépose lui-même son enveloppe électorale dans l'urne.

Il procède ensuite au dépouillement et le premier tour de scrutin donne le résultat suivant :

✓ Nombre de votants	27
✓ Nombre de suffrages blancs	5
✓ Nombre de suffrages exprimés	22
✓ Majorité absolue	14

Patrick LECAPLAIN obtient 22 suffrages. Il est donc proclamé Maire et est immédiatement installé.

Patrick LECAPLAIN, très honoré du choix de la population, remercie les Brettevillais pour leur confiance.

Jean LEMARIÉ prend acte de l'élection de Patrick LECAPLAIN, Maire, traduction du vote de dimanche dernier, légitime.

III – DETERMINATIONS DU NOMBRE D'ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

- Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des Adjoints et, après avoir rappelé que le CGCT impose un minimum de 1 Adjoint et un maximum de 30 % de l'effectif des membres du Conseil Municipal (*soit 8 pour notre commune*), Il est proposé de déterminer 8 postes d'adjoints.

Au terme de cet exposé, le Conseil Municipal détermine 8 postes d'adjoints, par 27 voix pour.

- Il est ensuite procédé à la détermination du nombre de Conseillers Municipaux délégués, le Conseil Municipal détermine un nombre de 3 conseillers Municipaux Délégués, par 27 voix pour.

IV – ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Le Maire rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. L'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

- Il fait appel aux candidatures et procède à l'élection des Adjointes au Maire sous le contrôle du Bureau et chaque conseiller municipal dépose lui-même son enveloppe électorale dans l'urne. La liste menée par Jean-Louis DROU est proposée.

Il est ensuite procédé au dépouillement et le premier tour de scrutin donne le résultat suivant :

✓ Nombre de votants	27
✓ Nombre de suffrages blancs	5
✓ Nombre de suffrages exprimés	22
✓ Majorité absolue	14

La liste proposée par Jean-Louis DROU obtient 22 suffrages. Sont donc proclamés élus :

- ✓ Jean-Louis DROU, 1^{er} Adjoint,
- ✓ Elisabeth DURAND, 2^{ème} Adjoint,
- ✓ Alain COLOMBE, 3^{ème} Adjoint,
- ✓ Maud VIDEAU, 4^{ème} Adjoint,
- ✓ Olivier SAINT-MARTIN, 5^{ème} Adjoint,
- ✓ Daniel LE BLASTIER, 6^{ème} Adjoint,
- ✓ Sophie HOCHET, 7^{ème} Adjoint,
- ✓ Barbara RAINE, 8^{ème} Adjoint.

- ✓ Jean-Louis DROU sera chargé des Travaux et de l'Urbanisme,
- ✓ Elisabeth DURAND sera chargée des Affaires Scolaires et des Affaires Sociales,
- ✓ Alain COLOMBE sera chargé des Finances,
- ✓ Maud VIDEAU sera chargée de la Jeunesse,
- ✓ Olivier SAINT-MARTIN sera chargé de la vie associative,
- ✓ Daniel LE BLASTIER sera chargé de l'environnement,
- ✓ Sophie HOCHET sera chargée de la Communication et de la Culture,
- ✓ Barbara RAINE sera chargée des Affaires économiques, emploi et transports.

- Il est ensuite procédé au vote des Conseillers Municipaux délégués :

Patrick LECAPLAIN propose :

- ✓ Delphine CHAVENEAU Conseiller Municipal déléguée à l'AGACSBO,
- ✓ Jean-Marc LESUEUR, Conseiller Municipal délégué à l'AGESBO,
- ✓ Xavier RICHET, Conseiller Municipal délégué à la Culture.

Les 3 conseillers municipaux obtiennent 22 suffrages chacun et sont donc proclamés élus.

Avant de clore la séance Patrick LECAPLAIN indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu semaine 15, la date restant à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 30.